

Pour le paiement de la location, une facture vous parviendra après la location, une fois contrôle effectué.

Avant de quitter le refuge, l'utilisateur observera les instructions suivantes :

- ◆ Nettoyage effectué (du refuge et des abords extérieurs).
- ◆ Nettoyage des WC
- ◆ Cendres du Poêle à vider
- ◆ Les décorations à l'intérieur et à l'extérieur du refuge doivent être enlevées. (Ballons sur les arbres ou dans le village).
- ◆ Les sacs à ordures et éléments de décorations doivent être emportés.



Si vous laissez vos sacs à ordures sur place, nous vous facturerons Fr. 10.-- par sac pour l'évacuation.

Si vous laissez ballons ou autres décorations dans le village ou en forêt, le responsable se chargera de les enlever. Toutefois, nous serons dans l'obligation de vous facturer son travail, au tarif communal. Comme indiqué ci-dessus, le refuge doit être rendu propre. Dans le cas contraire, une amende de Fr. 50.-- ainsi que les frais du nettoyage au tarif communal vous seront facturés.

L'utilisateur est responsable de l'application des dispositions ci-dessus. En cas de non-observation des conditions du présent règlement, la Municipalité se réserve le droit d'encaisser un montant correspondant aux frais de remise en état.

La Municipalité vous demande également de ne pas laisser vos enfants jouer dans le champ en dessous du refuge. Ce dernier n'appartient pas à la commune.

Et pour finir, nous vous souhaitons d'agréables moments au Refuge d'Agiez

REFUGE FORESTIER D'AGIEZ

Nous nous référons à votre demande de location et nous vous en remercions. Nous avons procédé à une pré-réservation. Dès réception du coupon-réponse annexé, la réservation sera effective.



Prix de la location : Fr. 100.—

Possibilité de louer du lundi au jeudi, l'après-midi, pour des anniversaires enfants, assemblées etc, Prix Fr. 30.--.

Du lundi au jeudi, pour la journée entière Fr. 60.--

Possibilité de louer la génératrice Prix Fr. 30.-- +

Mazout utilisé.

L'intérieur :



6 grandes tables avec bancs, soit entre 60 et 75 places assises.

Eclairage solaire

Poêle suédois et petit fourneau à bois.

Bois à disposition



Dehors,



Une place couverte avec deux grandes tables, pour les beaux jours ou l'apéro! **Nouveau Une piste de pétanque est maintenant à votre disposition. Amateurs de pétanque, prenez vous boules !**

Toilettes

Abri pour grillades.

REGLEMENT

L'utilisateur dispose du refuge de 08h00 le jour retenu jusqu'au lendemain matin à 08h00. Le refuge, ses dépendances , son environnement sont placés sous la sauvegarde de l'utilisateur. Le mobilier est à traiter avec soin.

Les clefs sont à retirer auprès de Monsieur Philippe Schwendimann, syndic. Pour se faire, merci de le contacter au 024 441 16 92.

Les clefs doivent impérativement être rendues dès votre départ du refuge. ./.

